Juillet 2013 numéro 1

capecho

Publication trimestrielle du groupe Capecom

Edito

Le 25 juin 2013

Une nouvelle dimension

Il aura fallu plusieurs années, quelques tatonnements juridiques et une bonne dose de persévérance pour que le Groupe Capecom vous délivre aujourd'hui la première édition de son rendez-vous informatif périodique : la lettre interne Capécho. Ce premier numéro préfigure la politique de communication, tant interne qu'externe, que Capecom s'efforce de mettre en place en 2013.

Car vous l'aurez compris, Capecom ne compte pas s'arrêter là, tant sur le plan de la communication que sur la question du développement économique d'un Groupe qui compte désormais parmi les acteurs du monde des télécommunications.

Et dans une conjoncture de crise qui semble perdurer, le concept Capecom prend tout son sens et toute sa dimension. En fédérant ainsi des entrepreneurs régionaux, Capecom est parvenu à créer un groupe solide, dynamique et ambitieux, capable de se positionner valablement face aux principaux donneurs d'ordres nationaux. Le chemin est désormais tracé, l'envie et l'ambition sont là, les moyens de cette ambition également, Capecom est désormais une réalité quotidienne pour les 450 collaborateurs qui composent le Groupe.

A tous, nous souhaitons une bonne lecture de ce premier numéro et un excellent congé estival.

Thierry ZVUNKA

Capecom est un groupe fondé en 2008 par les sociétés PERINO et ROHR-CABLOR dans le but de répondre aux conditions d'éligibilité imposées par Orange pour rester mandataire sur l'offre cartocible. De ce qui apparaissait au départ comme une contrainte, Capecom a décidé d'en faire une force et d'aller au-delà de ces exigences en créant une structure non seulement adaptée aux besoins d'Orange, mais également taillée pour proposer aux donneurs d'ordre nationaux une gamme de services complète dans les métiers des télécommunications. Après plusieurs années passées à dessiner les contours du concept Capecom, le Groupe entre désormais dans une deuxième phase, celle de l'extension de son périmètre juridique et de la visibilité auprès de tous les acteurs importants du monde des télécommunications. Concomitamment, Capecom met en place les outils d'une communication interne indispensable dans la volonté de ses dirigeant de développer un esprit groupe au sein des collaborateurs qui le compose. La lettre Capécho représente l'un de ces outils, d'autres suivront.

Il faut savoir que Capecom représente l'une des rares initiatives du genre en France (une démarche similaire existant dans le sud de la France, mais avec un degré d'avancement nettement moindre que celui de Capecom).

Aussi, nous tenons à remercier chaque collaborateur de l'implication et de la part active qu'il pourra prendre dans cette initiative et vous assurons de toute l'énergie, la détermination et l'ambition de l'équipe dirigeante à faire de Capecom un acteur qui compte dans les métiers des télécommunications.

Dans ce numéro...

Capecom se met en ligne
Capecom passe la porte du **CHU de Nancy**
Déblocage de l'**épargne salariale**, c'est parti !
Capecom, c'est quoi ?... une idée qui a fait son chemin
Trombinoscope **Capecom, c'est vous !**
Fortes ***chaleurs***... les consignes utiles
Carnet rose - Carnet Blanc
Nouvelles tenues de travail
Sécurité : les **nacelles** sur la sellette...
2 nouveaux membres chez Capecom : bienvenue à **Agiscom** et **Fusion RT**

Comité de rédaction :
Sylvia MOHR - Joana DI CEGLIE - Christelle FRAICHARD - Thierry ZVUNKA - Christophe PERINO

Conception graphique : Christophe PERINO

Impression : Prim Service - Metz (57)

Le concept Capecom

Une initiative régionale à vocation nationale

Chiffres...

- 1 maison-mère
- 7 sociétés membres à ce jour
- 350 collaborateurs
- 35 M€ de chiffre d'affaires
- 3 métiers : services managés, fibre optique, technologie RFID
- 10 implantations régionales
- 40 ans d'expérience dans les métiers des télécommunication
- Des milliers de prises et de kms de réseaux construits.

Capecom est un groupement d'entreprises spécialisées dans les métiers des télécommunications. Il est né de la volonté commune de plusieurs dirigeants lorrains de créer une structure multicompétences, d'envergure opérationnelle suffisante pour répondre valablement aux exigences les plus larges de sa clientèle. Capecom se veut être une solution alternative aux schémas traditionnels de concentration commerciale d'entreprises du secteur des télécommunications. Par son approche, le Groupe Capecom propose à ses membres de se fédérer autour d'un objectif global de développement, d'une politique générale commune et d'une stratégie de communication unifiée, tout en préservant la souveraineté de chacun de ses membres, respectant ainsi leur identité et leur culture.

C'est ce dernier point qui mobilise particulièrement toutes nos attentions depuis la création du Groupe. Capecom s'est construit autour des hommes et des femmes qui composent ses membres. Capecom a ainsi développé un concept fédérateur autour d'entrepreneurs qui, en rejoignant le Groupe Capecom, continuent d'être des entrepreneurs à 100%. Cette spécificité a permis de créer une véritable dynamique qui contribue aujourd'hui fortement au développement économique du Groupe.

Les membres actuels

Des entrepreneurs expérimentés

Rohr-Cablor

- Dirigeants : Thierry ZVUNKA, Thierry BALL
- Création : 1979
- Siège social : Marly (57)
- 100 collaborateurs
- Principales activités : Services managés, fibre optique, bureau d'étude

Perino

- Dirigeant : Robert PERINO
- Création : 1976
- Siège social : Mancieulles (54)
- 78 collaborateurs
- Principales activités : Services managés, fibre optique, informatique

Optyce

- Dirigeants : Patrick CARNET, Thierry ZVUNKA
- Création : 2010
- Siège social : Dudelange (Lux)
- 3 collaborateurs
- Principales activités : Ingénierie en télécommunication, études

Sonotel

- Dirigeants : Thierry ZVUNKA, Christophe PERINO
- Création : 1986
- Siège social : Vy-les-Lures (70)
- 70 collaborateurs
- Principales activités : Services managés, fibre optique

Svt

- Dirigeant : Alain GARNIER
- Création : 1980
- Siège social : Manoncourt (54)
- 35 collaborateurs
- Principales activités : Services managés, travaux d'électricité

Algitel

- Dirigeants : Carole DUBOIS, Alain DUBOIS
- Création : 1994
- Siège social : Semécourt (57)
- 20 collaborateurs
- Principales activités : Services managés

Lorbotel

- Dirigeant : Isabelle BOLARDI
- Création : 1985
- Siège social : Rozerieulles (57)
- 15 collaborateurs
- Principales activités : Services managés

tibco

Tibco est actionnaire du Groupe CAPECOM à hauteur de 10% depuis 2009.

- Dirigeant : Patrick VALLEE
- Création : 1985
- 1 000 collaborateurs
- 86 points de représentation en France
- Activités : infogérance et services managés.

Capecom, c'est quoi ?

Les dates importantes

Mai 2008	Création de CAPECOM Sàrl, filiale commune de ROHR-CABLOR et PERINO.
Avril 2009	Entrée de TIBCO, SVT, ALGITEL et LORBOTEL dans le groupement
Octobre 2010	Création de la holding financière ESYODIS
Décembre 2010	Création du cabinet d'ingénierie OPTYCE
Décembre 2012	CAPECOM devient la maison-mère opérationnelle de chaque membre
Avril 2013	Rachat de la société SONOTEL, basée à VY-LES-LURE (70)

La stratégie

CAPECOM articule sa stratégie de développement autour de 3 axes : la croissance externe (rachat de sociétés) avec par exemple l'acquisition de Sonotel, la croissance interne, avec par exemple la création de la société Optyce en 2010, et enfin l'extension de périmètre, opération consistant à intégrer de nouveaux membres au sein du Groupe. C'est à ce titre que la société AGISCOM, dirigée depuis 2006 par Sylvie SALINIE, rejoindra très prochainement le Groupe.

L'équipe Capecom

Capecom, c'est aujourd'hui plusieurs centaines de collaborateurs réunis au sein d'un Groupe ambitieux et dynamique. Nos excuses auprès des personnes qui auraient été involontairement oubliées sur cette page.

Julien Théodore Dominique James Arnaud Valérie Cédric

Jérémy Carmela Pascal Emilie Pierre Béatrice

Frédéric Sylvie Yann Stéphane Florent

Damien Gilles Alain Christophe

Joana Philippe Olivier Marc Sylvia Thierry Adrien Thomas Sébastien Benjamin

Charles Mathieu Emmanuel Fabien Eric Jérémy Georges Vincent Christophe Yonathan Laurent

Alain Albino Béranger Hugues Sébastien Gery Philippe Julien Raynald Sébastien Thomas Mathieu

Jimmy Fabrice Yoann David André Régis Robert Christophe Sébastien Sébastien Frédéric Olivier

Damien Raymond Georges Jérémy Thomas Romain David Vincent Frédéric Mickael Dominique Nicolas

Jérôme Samuel Jonathan Nicolas Jean-Paul Anouar David Fabien Laure Gérald Maxime Jean-Pierre

Vladimir Ophélie Edgard Christophe Christophe Mario Nicolas Mickael Maxime Damien Marc

Alexandre Yves Guillaume Cebane Gilles Franck Mohand Sylvain Landry Christophe Olivier Robert

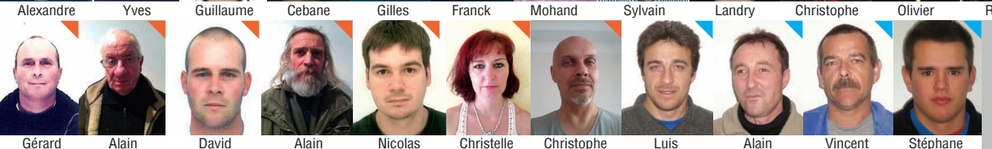
Gérard Alain David Alain Nicolas Christelle Christophe Luis Alain Vincent Stéphane

Hervé Lamine Pascal Thomas Nicolas Xavier Vincent Guillaume Veselin Rudy Kevin

Un intrus s'est glissé dans ce trombinoscope... Saurez-vous l'identifier ?

Michel Gérald Vincent Sébastien Michel Thierry Eric Bernard Laetitia Mathieu

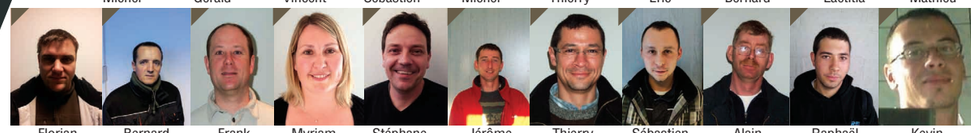
Florian Bernard Frank Myriam Stéphane Jérôme Thierry Sébastien Alain Raphaël Kevin

Hervé Vanessa Ludovic Emmanuel Jonathan Gislain Denis Mickael Sandrine Patrice Pascal

Albin Raphaël François Philippe Cédric Patrice Stéphane Denis Patrick Julien Simon

Mathieu François Jean-Claude Gilles Antoine Alexandre Clément Marc Franck Yannick Thierry Grégory

Patrick Francis Olivier Maximilien Grégory Guillaume Jimmy Philippe Jérémy Antoine Patrick Florian

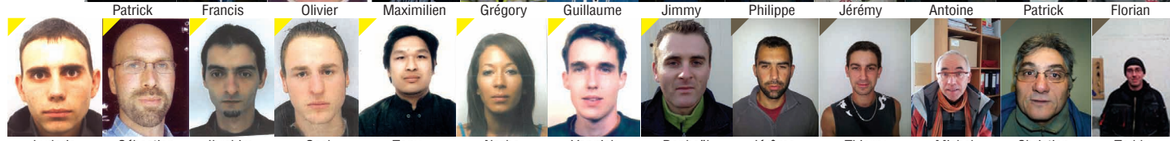
Lyderic Sébastien Ibrahim Gael Tony Nazha Yannick Raphaël Jérôme Thierry Michel Christian Teddy

Laurent Mathieu Steve Julien Rémy Damien Raphaël David Michael Mikael Damien Jean-Louis Angélique

Jean-Etienne David Didier Alexandre Stéphane Denis Jérémy Pascal Clément Yannick Florence Stevens Bertrand Patrice

capecom

Jean-Luc Bertrand Olivier Anthony

Alexandre Frédéric Fabien Laurent Sylvain Eric Niels Geoffrey Stéphane

Laurent Julien Patrice Kevin Arnaud Delphine Cédric Guillaume Didier Jean-Yves Catherine Cyril Alexandre

Yves Jean-Luc Jean-Jacques Francis Henri Nicolas Manuel Carlos Benjamin

Sonotel
Optec/Optyce
Lorbotel
Capecom
Rohr-Cablor
Svt
Perino
Algitel

ACTUALITÉ Capecom

Capecom rachète la société Sonotel

Dans le cadre de son développement économique, le Groupe Capecom à finalisé début avril le rachat de la société Sonotel.
Cette acquisition était une réelle opportunité dans la stratégie mise en place sur le Groupe. La société Sonotel était détenue depuis 2008 par le Groupe Firalp, un spécialiste de la conception et de la réalisation de réseaux de tous types, qui couvre l'ensemble du territoire français avec une cinquantaine d'implantations et 13 filiales, dont la plus connue et la plus importante est Sobeca.
La société Sonotel est basée à Vy-les-Lure, en Franche-Comté. Elle a été créée en 1986 par Albert Chanas, qui l'a dirigée pendant plus de 20 ans, avant de céder ses responsabilités à sa fille Adeline Bohème en 2008 à l'occasion de la cession de l'entreprise à Firalp.
Adeline a quitté Sonotel et les métiers des télécommunications le 31 décembre dernier, ses fonctions étant officiellement reprises dès le mois de février par Jean-Etienne Duquet, actuellement en poste.
Le rachat de Sonotel permet à Capecom de peser plus significativement sur les régions Alsace-Lorraine-Franche Comté, voire Bourgogne.
Nous souhaitons la bienvenue à l'ensemble du personnel Sonotel, pour lequel nous mettons en oeuvre actuellement un accompagnement le plus efficient possible.

Capecom repense les accès du CHU Nancy

Dans le cadre de ses activités de diversification, Capecom a entamé d'importants travaux de restructuration des accès du CHU de Nancy.
En décrochant l'un des plus gros contrats nationaux 2012 en matière de RFID, Capecom a démontré qu'il était un Groupe également crédible en dehors des métiers des télécommunications. Le RFID (pour Radio Frequency IDentification) est une technologie assez ancienne, inventée au début des années 70 par l'américain Charles Walton. Cette technologie a connu un essor important au cours des dernières décennies, au fur et à mesure que la taille des puces RFID se miniaturisait. Capecom en a fait une de ses spécialités, par le biais de Régis Claudel, en charge des activités de diversification chez Capecom (automatismes, videosurveillance, logiciels spécifiques...)

Les travaux au CHU ont démarré en juillet et devraient se poursuivre jusqu'en novembre prochain.
Chaque accès, interne ou externe, du CHU de Nancy (Brabois, Central, Saint-Julien, Saint Stanislas) sera équipé de lecteurs RFID (ci-contre) permettant de donner ou refuser l'ouverture de la porte à tout porteur d'un badge RFID, le tout étant géré par une application informatique dédiée.

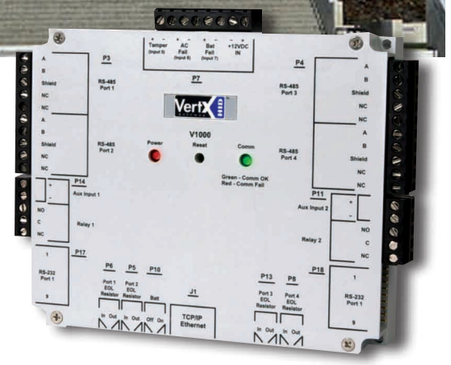

Agiscom rejoint le Groupe Capecom

Si Agiscom est un nom déjà connu depuis plusieurs années chez Capecom, l'entrée de cette société dans le Groupe Capecom n'était juridiquement pas encore réalisée.
Ce sera donc chose faite dans le courant du 2ème semestre 2013, à l'issue de quelques acrobaties juridiques dont notre juriste préférée (et du reste, la seule), Anne-Flora, a le secret.
Agiscom est une société fondée en 2006 par Sylvie Salinié. Cette entreprise cohabite avec Capecom dans les mêmes locaux de Quincy-Voisins, en Seine-et-Marne, à proximité de l'autoroute A4.
Depuis le début de cette collaboration, en 2009, Agiscom a joué un rôle important dans l'exploitation quotidienne du cartocible Orange 77.
L'aventure ne va pas s'arrêter là et de nombreuses pistes sont actuellement à l'étude sur l'Ile-de-France pour renforcer la position de Capecom. Bienvenue à l'ensemble du personnel Agiscom et souhaitons-nous ensemble une longue route.

Nouvelles tenues chez Capecom

Toujours dans l'esprit d'une meilleure visibilité, Capecom met en place de nouvelles tenues de travail.
A terme, l'idée est d'uniformiser l'ensemble des tenues professionnelles du personnel Capecom. Après Rohr-Cablor, ce sont les collaborateurs de Perino qui ont été équipés d'un package complet comprenant 2 pantalons, 2 polos, 1 veste, 2 chasubles estampillées Capecom et des chaussures de sécurité.
Cette initiative fait partie du plan d'action mis en place pour rendre Capecom plus visible auprès de nos interlocuteurs, particuliers ou professionnels.

Capecom se met en ligne

Il était attendu depuis plusieurs mois, le site web de Capecom est enfin en ligne. Rendez-vous à l'adresse www.capecom.fr
Ce site est essentiellement informatif, synthétisant l'ensemble des compétences du Groupe, mais également les références commerciales.
Il sera régulièrement mis à jour afin de vous informer au mieux de l'actualité du Groupe Capecom.
Il permettra également de télécharger la documentation commerciale et technique du Groupe, y compris les lettres Capécho archivées.
Il sera un véritable lien direct avec la Direction du Groupe Capecom, par le biais du formulaire de contact mis en ligne.
Des offres d'emploi seront régulièrement actualisées pour les personnes souhaitant rejoindre le Groupe dans le cadre de son développement.
Alors, n'hésitez pas à venir faire un petit tour régulièrement sur **capecom.fr**

THD : retour sur les 7ème Assises Nationales

Les Septièmes Assises du Très Haut Débit se sont tenues à Paris le 4 juillet et ont permis de faire le point sur le déploiement du Très Haut débit en France.

En dépit des «bonnes nouvelles du front» évoquées par Yves Le Mouël, Directeur Général de la Fédération Française des Télécoms, il n'en reste pas moins que la France ne parvient pas à rattraper son retard, même si le Très Haut Débit se déploie enfin à un rythme convenable.
Ainsi, sur les 250 millions de kilomètres de fibre optique déployés dans le monde chaque année, la moitié l'est sur le territoire chinois et seulement 3 millions en France. A ce jour, le seuil des 2 millions de prises FTTH a été franchi et le rythme de 1 million de nouvelles prises posées par an est atteint. L'idée serait maintenant de doubler ce chiffre pour espérer combler notre retard et atteindre l'objectif de 100% de couverture FTTH en 2022.
A cela se pose évidemment un problème de coût, qui varie énormément selon la dispersion de l'habitat. De fait, 40% de la population et 90% du territoire ne pourraont pas être couverts par le secteur privé, faute d'une rentabilité financière suffisante. L'Etat a donc un rôle majeur à jouer, le coût estimé à supporter représentant les deux tiers du coût total. Il existe des alternatives au FTTH, mais ces alternatives sont davantage vues comme des déploiements préliminaires au FTTH. De même, il existe des nouveaux usages du cuivre, comme le VDSL2, mais ils ne peuvent être assimilés à un équivalent du FTTH.
Le modèle économique du FTTH a du mal à se mettre en place. Là où le FTTH est moins cher, en ville surtout, l'ADSL/VDSL correspond largement aux services actuellement disponibles et utilisés. De plus, le revenu par abonné est sensiblement plus faible en France qu'ailleurs (150$ mensuels aux Etats-Unis par exemple). L'avenir est vraisemblablement à la mutualisation des investissements.

Nacelle : évolution du dispositif de fermeture

Suite à la chute accidentelle d'un technicien d'Orange à partir du portillon d'accès du panier d'une plateforme élévatrice mobile de personnes, des mesures doivent être prises pour faire évoluer le dispositif de fermeture.
Cet accident est survenu en novembre 2012 sur une nacelle de type Time France Versalift embarquée sur un fourgon type ET Nexs. Les conclusions du rapport :
« *Le portillon s'est soulevé de façon inopinée alors que le technicien, dos tourné à ce dernier, se relevait après avoir pris un outil dans le fond du panier. Il a provoqué l'ouverture du portillon en le raccrochant avec son dos ou sa sacoche à outil laissant le passage totalement ouvert. N'ayant plus d'appui dans son dos, et parce qu'il n'était pas correctement assujetti, il a basculé dans le vide.* »
L'Inspection du travail a demandé aux fournisseurs de faire évoluer le dispositif de fermeture du portillon de façon à ce que ce dernier ne puisse en aucun cas se soulever de façon fortuite.
Cet accident est pour nous l'occasion de rappeler les règles générales d'utilisation de la nacelle en toute sécurité. La plateforme mobile élévatrice de personnel, ou PEMP, ou encore nacelle dans le langage courant d'Orange, est une solution mise à disposition de nos techniciens pour répondre à la réglementation relative aux travaux en hauteur. Cependant, son utilisation peut s'avérer délicate et nécessite de prendre quelques précautions en fonction des risques identifiés, notamment :
• Vérifier l'adéquation avec la zone d'intervention (fiche d'évaluation des risques) afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur de la zone de stationnement et sur les voies de circulation alentour (mise en place d'une signalisation d'approche et de proximité adaptée)
• La plus grande vigilance doit être opérée à proximité des lignes électriques (risque mortel)
• Dans la nacelle, le port du casque et du harnais de sécurité est obligatoire. L'assujettissement doit obligatoirement se faire au point le plus bas à l'intérieur de la nacelle, de sorte à ne laisser que quelques centimètres de mou, empêchant ainsi tout basculement en dehors de la nacelle
• Avoir des conditions météorologiques satisfaisantes (vitesse du vent faible, risque orageux écarté, etc) et de visibilité suffisante durant l'ensemble de l'intervention permettant de prévenir tout risque de heurt ou d'écrasement de l'opérateur ou des personnes au sol
• Veiller au bon état de l'appareil de levage (vérifications périodiques, présence du carnet d'entretien)
• N'utiliser la nacelle que dans les conditions préconisées par le constructeur et référencées dans le manuel d'utilisation et sur les fiches signalétiques (caractéristiques des charges transportées, nombre de personnes..). Illustration 1.
C'est pour toutes ces raisons qu'après avoir vérifié votre aptitude, une autorisation de conduite vous a été délivrée par votre employeur.
En utilisation, la présence d'une seconde personne à proximité est obligatoire; celle-ci doit vous guider pendant les manœuvres et connaître les consignes de sécurité et d'urgence.

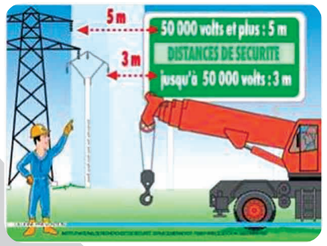

Fortes chaleurs : Les précautions à prendre

D'aucuns diront qu'il s'est drôlement fait attendre en 2013… et ils n'auront pas tort. Mais maintenant, le soleil est là et avec lui, la chaleur, dont il faut savoir se préserver.

Mesures à prendre par forte chaleur

• Boire au minimum l'équivalent d'un verre d'eau toutes les 15-20 min, même si l'on n'a pas soif.
• Porter des vêtements légers, amples, de préférence en coton et de couleur claire.
• Se protéger la tête du soleil.
• Adapter son rythme de travail (travailler plus vite pour finir plus tôt peut s'avérer dangereux).
• Eviter les efforts physiques intenses.
• Utiliser les moyens permettant de limiter ou diminuer la température des locaux.
• Supprimer les boissons alcoolisées.
• Eviter les repas trop copieux et préférer des repas légers et fractionnés.
• Redoubler de prudence en cas d'antécédents médicaux ou de prise de médicaments (diurétiques, sédatifs, tranquillisants…) et demander conseil à son médecin.

Les conseils de prévention

Si lors de fortes chaleurs vous ressentez l'un des symptômes suivants : grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, soif intense, maux de tête,
ou si vous êtes en présence d'une personne : qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance ou présente des convulsions,

ATTENTION !
Ces symptômes doivent vous alerter !

• Alerter les premiers secours : le 15 ou le 18
• Réfrigérer la victime pour diminuer sa température centrale.
• La transporter dans un endroit à l'ombre ou frais.
• Lui enlever un maximum de vêtements.
• L'asperger d'eau fraîche, lui appliquer un linge humidifié sur le corps et l'éventer le plus possible.
• Si elle est consciente, lui donner à boire de l'eau fraîche (non glacée) en petite quantité et souvent.
• Si elle est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité (PLS).

-- Agir rapidement et efficacement--

Ce que dit orange™ sur…

L'ambiance thermique (chaude et froide)

Quart d'heure **sécurité** - Mai 2013

Dans le cas du travail en extérieur, les situations d'exposition varient en fonction des conditions climatiques (vent, humidité, ensoleillement…). Le risque augmente avec l'effort physique et la non-acclimatation aux conditions thermiques.

Ambiance chaude :
On peut considérer que le travail à des températures supérieures à 30°C pour une activité sédentaire et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique sont des travaux ayant des effets directs sur la santé, qui peuvent être :
• Pathologies aigües locales : coups de soleil, brûlures, réactions photo allergiques
• Pathologies aigues généralisées : hyperthermie (troubles neurologiques) ou déshydratation
• Troubles chroniques : troubles cutanés (anhidrose)
• Révélation de troubles latents ou amplification de pathologie existante :
  - Troubles circulatoires : insuffisance veineuse
  - Manifestations allergiques : urticaire à la chaleur
  - Troubles cardiaques : angor, insuffisance cardiaque
• Risques liés à la baisse de vigilance

Ambiance froide :
Une exposition, prolongée ou non, à une température inférieure à 5°c (à l'abri du vent) a des effets directs sur la santé. Les effets sur la santé peuvent être :
• Pathologies aigues locales : engelures, gelures
• Pathologies aigues généralisées : hypothermie
• Troubles chroniques : troubles respiratoires (rhinites, sinusites, laryngite, bronchite, asthme)
• Révélation de troubles latents ou amplification de pathologie existante :
  - Troubles circulatoires (syndrome de Raynaud)
  - Troubles respiratoires (insuffisance respiratoire)
  - Manifestations allergiques (urticaire au froid)
  - Troubles cardiaques (angor, insuffisance cardiaque)
• Affections rhumatismales
• Risques liés à la perte de dextérité

En ambiance chaude :
• Prévoir une source d'eau potable réfrigérée (10-15°C) et inciter les salariés à boire souvent
• Limiter le travail physique dans certaines situations de travail
• Mettre en place des procédures d'adaptation des horaires et conditions de travail aux évolutions climatiques (exemple : horaires décalés en été)

En ambiance froide :
• Se former aux premier secours
• Utiliser les équipements de protection individuelle mis à disposition, notamment les vêtements requis pour l'isolation au froid : gants, vestes isolants, chaussures de sécurité ou bottes fourrées (commandes à prévoir à l'avance pour une dotation avant la période froide)
• Limiter le travail en zone froide et prévoir un régime de pause adapté dans des locaux chauffés
• Planifier le travail à l'extérieur en fonction des conditions météorologiques

INFORMATION Sociale

Déblocage de l'épargne salariale

La loi n°2013-561 du 28 juin 2013 portant déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement a été publiée au Journal Officiel le samedi 29 juin 2013.

Dans ce contexte, tous les salariés peuvent effectuer leur demande de déblocage dès le jour ouvré suivant la publication de la circulaire, soit au plus tôt, le 8 juillet 2013.

Chaque salarié peut ainsi demander le déblocage de la participation et de l'intéressement, du 1er juillet au 31 décembre 2013, en une seule fois, à hauteur de 20 000 € maximum par personne, nets de prélèvements sociaux sur les intérêts (hors CSG et CRDS) et en exonération d'impôt sur le revenu. Attention, ce déblocage ne peut être fait qu'une seule fois, même si le plafond de 20 000€ n'est pas atteint.

Les sommes débloquées doivent servir à financer l'achat d'un ou plusieurs biens, en particulier dans le secteur de l'automobile, ou la fourniture de prestations de services. Pour s'assurer de l'usage qui aura été fait des sommes débloquées, le législateur prévoit que le salarié tienne à la disposition de l'administration fiscale les pièces justificatives attestant de l'usage des sommes débloquées.

L'employeur ou l'organisme gestionnaire devra déclarer à l'administration fiscale le montant des sommes débloquées pour chaque salarié.

Les sommes éligibles au déblocage sont les avoirs indisponibles issus de la participation et /ou de l'intéressement, affectés avant le 1er janvier 2013 dans un PEE, investis dans des FCPE (hors FCPE solidaires). L'épargne détenue dans un PERCO et les sommes investies dans un FCPE solidaire sont exclues du déblocage.

Le déblocage des avoirs investis en Comptes Courants Bloqués (CCB) et/ou en titres de l'entreprise (dont les FCPE - L 214-40) est conditionné par la signature d'un accord au sein de l'entreprise.

En pratique !

Les salariés désireux de débloquer tout ou partie de leur participation doivent en faire la demande écrite auprès de leur emplyeur, en précisant la date et le montant du déblocage souhaité (en chiffres et en lettres). Dans certains cas il est possible que votre employeur vous fournisse, d'ici fin août, une procédure de déblocage directe auprès de l'organisme gestionnaire.

Livret A
Baisse de taux en vue

Le taux de rémunération du livret A devrait bien baisser une nouvelle fois le 1er août, et cela, malgré les propos du Ministre de l'Économie sur sa volonté de l'augmenter. Il pourrait même tomber sous la barre des 1,5%, seuil pourtant considéré comme politiquement infranchissable.

Si l'on tient compte par ailleurs de l'augmentation de 5% des tarifs de l'électricité au 1er août prochain, on a confirmation que la période estivale est toujours le moment préféré de nos hommes politiques pour amener discrètement les mauvaises nouvelles... Auraient-ils oublié que les français ne sont pas dupes ?

Crédit immobilier
Le moment d'en profiter

Dans les rares bonnes nouvelles conjoncturelles de l'été, il convient de noter que les taux des crédits immobiliers sont historiquement bas. C'est le moment d'en profiter car on n'a jamais payé aussi peu cher son crédit immobilier.

Les taux moyens des emprunts accordés par les banques sont passés sous la barre des 3% (hors assurances et coût de sûreté), baissant ainsi de plus de 1% en un an. A priori, ces taux devraient rester bas à court terme. L'horizon est donc à peu près dégagé jusqu'à fin 2013.

Gilbert FRANCHINI

Arrivé chez PERINO le 6 mars 1974 - Départ en retraite le 31 mars 2013

Gilbert a fait toute sa carrière chez PERINO, et principalement dans le raccordement et la maintenance clients.

Une quinzaine d'années sur la Lorraine, une vingtaine sur le Languedoc-Roussillon où nous étions intervenus suite aux terribles inondations de Nîmes du 3 octobre 1988 (11 morts et 45000 sinistrés), et quelques années en région parisienne.

40 années de fidélité !

Gilbert a eu les boules en quittant l'entreprise... que lui ont offert ses collègues de travail, car Gilbert s'est spécialisé dans la pétanque au cours de son long séjour dans le midi, au point de devenir un adversaire redoutable pour les champions du cru parmi lesquels il vit.

Sa retraite va lui permettre de progresser encore.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans sa quête du saint cochonnet .

Amitiés à toute sa famille.

Des questions, des sujets à aborder...

Ces pages vous appartiennent. Un email suffit...

capecho@capecom.fr

Nous sommes à votre écoute. Merci de votre participation.

Bienvenue chez Capecom

Ils ont rejoint le Groupe...

SONOTEL
Jean-Etienne DUQUET
a pris ses fonctions de Directeur d'agence au sein de la société Sonotel

CAPECOM
Philippe BARETTE
a rejoint la société-mère Capecom en tant que responsable-adjoint travaux télécoms sur Quincy-V

OPTYCE
Patrick CARNET
est désormais en poste sur le cabinet OPTYCE pour participer au développement et à la maîtrise d'oeuvre projets sur le Groupe.

Carnet rose

Toutes nos félicitations aux heureux parents

SONOTEL

- Damien TONNER et Cécile PASTRES sont les heureux parents de Benjamin, né le 3 juin 2013.
- Julien SIGOILLOT et Angélique PERRIN sont les heureux parents de Clara, née le 12 juin 2013.

ROHR-CABLOR

- Le petit Léonel CALISTI est né le 12 avril 2013. Félicitations aux heureux parents.
- Le petit Ethan ARMOUDON est né le 2 juin 2013. Félicitations aux heureux parents.

Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

PERINO

- Mélanie & Sébastien THEVOT se sont unis le 6 juillet 2013.
- Pauline & Jérémy WAROQUIEZ se sont dit oui le 29 juin 2013.
- Fanny & Nicolas HASSLER font part de leur mariage, qui sera célébré le 17 août 2013 à 17h en l'église d'Audun-le-Roman.

Merci pour ces magnifiques photos !

Dernière Minute

FUSION Réseaux & Télécom réjoint le Groupe Capecom

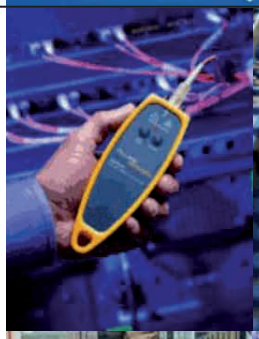

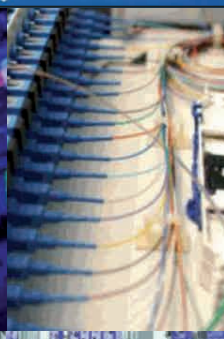

Des discussions avaient été engagées depuis quelques mois entre les dirigeants Capecom et la société Fusion RT. Ces échanges viennent d'aboutir sur un accord, Fusion rejoignant ainsi le groupe Capecom au cours du second trimestre 2013.

L'idée d'un rapprochement avait germé il y a quelques temps, et les récentes entrevues entre Capecom et Fusion ont confirmé d'une part que leurs dirigeants respectifs étaient sur une même ligne de conduite et d'autre part qu'un rapprochement entre les deux structures pouvait être bénéfique en vue des prochaines échéances.

Fusion RT est une société fondée en 2006, mais bénéficiant d'une expertise de plus de 20 ans dans ses domaines d'intervention. Ses dirigeants, Magali Jacques et Alain Bado, ont fortement développé leurs activités en quelques années, pour dépasser aujourd'hui les 100 collaborateurs et intervenir sur une large moitié nord de la France, ainsi que dans le sud-est.

Fusion RT propose une large gamme de prestations dans les métiers des télécommunications, et est partenaire d'Orange depuis la création de la société.

Nous remercions Magali et Alain pour la qualité de nos échanges tous ces derniers mois et les assurons de notre totale implication pour faire que ce partenariat porte rapidement ses fruits.

Les opérations juridiques de rapprochement débuteront en grande partie courant septembre.

sur Capecom

Qui détient Capecom ?

Le Groupe Capecom est détenu quasi-intégralement par la holding financière Esyodis, qui regroupe l'ensemble des actionnaires fondateurs du groupement.

Qui dirige Capecom ?

La maison-mère Capecom est cogérée par Thierry ZVUNKA et Robert PERINO, le mandat de ce dernier étant repris au 1er novembre prochain par Christophe PERINO. La holding Esyodis est administrée les cogérants de Capecom et Patrick VALLEE, dirigeant du GroupeTibco.

Les instances Capecom

Capecom dispose d'un comité de direction (CODIR) composé de Thierry ZVUNKA, Patrick VALLEE, Robert PERINO, Christophe PERINO et Stéphane REMOND. La composition de ce comité peut évoluer au gré de l'arrivée de nouveaux membres au sein du groupement. Il existe également un comité de pilotage (COPIL) regroupant les membres du CODIR et le dirigeant effectif de chaque membre du groupement. Le COPIL est consulté sur les choix stratégiques du groupement, et en valide les grandes orientations.

Où intervient Capecom

Capecom intervient en cuivre essentiellement sur un grand quart nord-est, de Paris à Strasbourg et de Charleville-Mézières à Besançon. Capecom dispose de 3 mandats avec Orange (Seine et Marne, Lorraine et Franche-Comté) et intervient en co-traitance sur la région Champagne-Ardennes. Sur la fibre, Capecom est amené à déborder largement de cette zone. Avec l'arrivée de Fusion, et sa zone de chalandise s'étendant sur le grand ouest (et un peu sur le sud-est), Capecom couvrira une grosse moitié nord de la France.

Les clients Capecom

Capecom est un partenaire historique d'Orange sur les services managés. Mais nos compétences fibre amènent le Groupe à traiter avec beaucoup d'autres acteurs nationaux : Sfr, Sfr Collectivités, Altitude Infrastructures...

capecom groupe

Siège social et administratif :
27 rue des Garennes 57155 MARLY
www.capecom.fr
contact@capecom.fr